

# CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du  
Mercredi 15 Mai 2019

---

## SOMMAIRE

I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	3
II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES.....	3
III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES .....	4
IV – AVENANT N° 2 À LA CONVENTION UNIQUE .....	4
V – RECTIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FONDS DE CONCOURS .....	4
VI – APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 3 DU PLAN LOCAL D’URBANISME.....	5
VII – CESSION D’UNE PARCELLE DE TERRAIN À LA COMMUNE AU NIVEAU DE L’ANCIEN CHEMIN DE SOMMIÈRES PAR L’ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE ‘LES JARDINS DE MONTÈZE’ .....	6
VIII – COMPOSITION DES CINQ BUREAUX DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019 ...	6
QUESTIONS DIVERSES.....	6

---

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Mercredi 15 Mai 2019 à 20H30.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** - BENEZET Jean-Charles – BENKEMOUN David – COULET Suzanne - DATO Élisabeth – FONTBONNE Céline - FRANCES Henri - GOGUILLON Nathalie - HERVAS Sonia - JOULLIA Danielle – LASH Christian - MALAVELLE William - MARTIN Laurence - MEYNIER Jérôme – NIEL Marie-T. - PASINETTI Josette - PAUTARD Véronique - PELLEREI Jean-Pierre - POPOFF Thierry - POUECH Serge – ROUX Jean-Pierre – ROUX Marie-Christine – ROUX Philippe - SIRVIN Jean – TECCO Bernard - THIBONNIER Nathalie.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION** : : MM. ASSENAT Marion (Procuration à Véronique PAUTARD) - BERNARD Philippe (Procuration à TECCO Bernard) – MONIER Rudy (Procuration à BENEZET Jean-Charles) – SORTAIS Virginie (Procuration à ROUX Jean-Pierre)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Sonia HERVAS

---

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et cite les procurations qui ont été données par les Conseillers empêchés d'assister au Conseil Municipal de ce jour.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage aux deux premiers Maîtres des Forces Spéciales de l'Armée Française, Cédric de Pierrepont et Alain Bertoncello, tombés sous les balles en libérant des otages au Burkina Faso, le 10 Mai 2019.

***XXXXX Observation d'une minute de silence XXXXX***

**Approbation du compte rendu de la séance du 10 Avril 2019**

Aucune remarque n'étant émise, Monsieur le Maire soumet le compte rendu au vote.

Jean SIRVIN indique qu'il ne participera pas au vote en raison de son absence à ce Conseil Municipal.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

<b>Suffrages exprimés</b>		<b>Abstentions ou refus de vote</b>	
<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Refus de vote</b>
28	0	0	1

**Le Conseil Municipal, APPROUVE, par 28 voix "Pour", 0 voix "Contre", 0 "Abstention" et 1 "Refus de vote", le compte rendu du Conseil Municipal du 10 Avril 2019.**

## I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire énonce les décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal. La décision DEC2019-009 est venue s'ajouter à la liste depuis la diffusion de la Note de Synthèse.

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2019-005	Choix du cabinet CEREG Ingénierie pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales de la commune	Montant du marché : 23 805,00€ HT (soit 28.566,00 € TTC).
DEC2019-006	Choix de la société SOCOTEC pour la mission de Contrôle Technique relative à la rénovation des toitures des bâtiments communaux	Montant du marché : 3 750,00 € HT, soit 4 500,00 € TTC
DEC2019-007	Choix de la société ALPES CONTRÔLES pour la mission de coordination SPS relative à la rénovation des toitures des bâtiments communaux	Montant du marché : 1 600,00 € HT, soit 1 920,00 € TTC
DEC2019-008	Achat d'un véhicule utilitaire électrique Citroën E-Berlingo Multispace auprès du garage ROKAD AUTO	Montant du marché : 15 523,33 € HT, (soit 18.634,76 € TTC, prix intégrant les frais de mise en circulation)
DEC2019-009	Location de matériel à un particulier	Montant de la mise à disposition : 49 €

## II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire aborde le travail des Commissions municipales qui se sont réunies depuis le dernier Conseil.

Le compte rendu des commissions a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM. Certains, rédigés tardivement, ont été déposés ce soir sur les tables.

### 1. Commission Aménagement de la Ville et Environnement du 16 avril 2019 – Cf. Annexe – Doc N°1

Monsieur le Maire évoque la fin du processus de la modification simplifiée N°3 du PLU destinée à intégrer une activité agricole en zone Nt.

### 2. Commission des Affaires Communautaires du 9 mai 2019 – Cf. Annexe – Doc N°2

Monsieur le Maire commente les points qui ont été abordés :

- ✓ Le transfert de la compétence de l'eau potable au 01/01/2020 : un point sera fait en Conseil en fin d'année, essentiellement sur la partie tarification qui reste encore à élaborer.
- ✓ La gestion du SMIRITOM suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes : Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas eu encore de réunion organisée pour la mise en place des mesures.

### 3. Commission Enfance et Éducation du 14 mai 2019 – Cf. Annexe – Doc N°3

Monsieur le Maire commente le compte rendu de la commission.

### III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire fait part des informations les plus importantes recueillies lors du Comité des Maires du 14 Mai 2019 :

- ✓ La nouvelle répartition des sièges sur Alès Agglomération avec la perte d'un siège au Conseil Communautaire puisqu'on passe de 113 à 112. La commune de Saint Christol conserve bien 4 sièges au total.
- ✓ Les statuts d'Alès Agglomération : Le toilettage de la transmission des compétences est envisagé car certaines communes souhaitent changer le périmètre des compétences alors que d'autres ne le souhaitent pas.
- ✓ Service de GEDICOM et PREDICT : cela concerne essentiellement les communes qui ont intégré l'Agglo récemment puisque Saint Christol est adhérente à ces services depuis longtemps.
- ✓ Les abattoirs de la ville d'Alès : un débat qui n'a pas eu de conclusion a eu lieu mais à la vue du coût de fonctionnement de celui-ci, l'Agglo ne devrait pas être concernée par cette reprise.
- ✓ Les cotisations au SDIS : elles seront abordées lors du prochain Comité des Maires.
- ✓ Le Transfert de la compétence Eau Potable : celui-ci sera traité lors du prochain Comité des Maires.

### IV – AVENANT N° 2 À LA CONVENTION UNIQUE

Monsieur le Maire présente le projet d'avenant à la convention unique, transmise par Alès Agglomération et passée en 2017. Celui-ci vise à prendre en considération les nouvelles modalités mises en place au niveau de l'EPCI pour la gestion des agents autres que titulaires (**CF. Annexe – Doc N°4**)

Monsieur le Maire propose de ne pas se prononcer ce soir et de reporter la décision au prochain Conseil. D'ici là des précisions seront obtenues au sujet de certains points de cet avenant.

### V – RECTIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° DEL2019-011, en date du 14 mars 2019, par laquelle le Conseil Municipal avait approuvé la demande de Fonds de Concours auprès d'Alès Agglomération pour le projet relatif à la réalisation de trottoirs avec mise en discrétion des réseaux au niveau de l'Ancien Chemin de Sommières sur le tronçon Valès-Cavalas.

Dans le tableau de financement n'apparaissait pas une demande de subvention auprès du SMEG de 4 622,40 € pour l'opération relative à la réalisation de l'éclairage public sur la portion de voie considérée.

Depuis, la commune a reçu, en date du 19 avril 2019, la notification du SMEG pour l'attribution de deux subventions :

- L'une pour l'opération d'amélioration de l'éclairage public de l'Avenue du Général de Gaulle (3 888,00 €),
- L'autre pour l'opération d'amélioration de l'éclairage public au niveau de l'Ancien Chemin de Sommières (4 622,40 €).

Il convient donc de faire apparaître cette dernière subvention dans le tableau de financement, ce qui a pour effet de modifier le montant du fonds de concours à solliciter auprès d'Alès Agglomération qui passe de 65.081,00 € à 62.770,00 €.

Le nouveau plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux de réalisation des trottoirs (Réseau pluvial, voirie et signalisation)	70.155,00 €	Subvention d'investissement de l'État au titre de l'année 2019	32.271,30 €
Honoraires, ingénierie en matière de voirie	10.523,25 €	Subvention SMEG au titre de l'Éclairage public	4.622,40 €
Participation communale au SMEG pour Mise en sécurité du cheminement piéton le long de l'Ancien chemin de Sommières <b>(Enfouissement du réseau basse tension - Cavalas)</b>	31.777,45 €	Fonds de concours Alès Agglomération	62.770,00 €
Participation communale au SMEG pour Mise en sécurité du cheminement piéton le long de l'Ancien chemin de Sommières <b>(Enfouissement du réseau Télécom)</b>	18 498,49 €	Commune –(Autofinancement)	62.770,69 €
Participation communale au SMEG pour Mise en sécurité du cheminement piéton le long de l'Ancien chemin de Sommières <b>(Amélioration de l'Éclairage public)</b>	31.480,20 €		
<b>TOTAL</b>	<b>162.434,39 €</b>		<b>162.434,39 €</b>

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la rectification de la demande de subvention sur le Fonds de concours pour l'opération de réalisation de trottoirs, Ancien Chemin de Sommières.**

## VI – APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire indique que le dossier de présentation de la modification simplifiée N°3 du Plan Local d'Urbanisme a été mis à disposition du public, du 11 février au 15 mars 2019, à l'accueil de la Mairie ainsi que sur le site internet de la commune. Les personnes publiques associées (PPA) ont également été consultées sur ce projet.

Aucune observation n'ayant été formulée dans le registre de consultation et au regard du rapport de la commission de l'Aménagement de la ville et de l'Environnement qui s'est réunie le 16 avril 2019, il est proposé au Conseil d'adopter cette modification N° 3 du PLU.

Monsieur le Maire en appelle au vote.  
Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité, la modification N°3 simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.**

## **VII – CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À LA COMMUNE AU NIVEAU DE L'ANCIEN CHEMIN DE SOMMIÈRES PAR L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE 'LES JARDINS DE MONTÈZE'**

Monsieur le Maire évoque un courrier du 11 décembre 2018, par lequel l'association syndicale libre du lotissement « Les Jardins de Montèze » a fait part à la commune de sa volonté de lui céder, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée BO N° 174, d'une superficie de 161 m<sup>2</sup>, sise en bordure de l'Ancien Chemin de Sommières. Cette parcelle à vocation à être intégrée au domaine public de la voirie communale.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition de ladite parcelle avec l'association syndicale libre du lotissement « Les Jardins de Montèze » auprès de Maître Benjamin BERARDI, notaire à Saint Christol Lez Alès. Les frais d'actes seront à la charge de la commune.

Après avoir situé la parcelle sur un plan au vidéo projecteur, Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition de la parcelle BO N°174 pour une superficie de 161 m<sup>2</sup>.**

## **VIII – COMPOSITION DES CINQ BUREAUX DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019**

Dans la perspective des élections européennes qui se dérouleront le Dimanche 26 mai 2019, une proposition d'organisation des cinq bureaux de vote de la commune est présentée au vidéo projecteur (**Cf. Annexe – Doc N°5**)

Monsieur le Maire indique que Philippe BERNARD a prévenu qu'il ne serait pas disponible et il précise que chaque élu peut désigner un suppléant parmi les électeurs de la commune.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Vestiaire du Rouret**

Jean SIRVIN souhaiterait connaître le montant total des travaux du vestiaire du Rouret car celui-ci n'est pas porté sur le panneau d'affichage du chantier.

Monsieur le Maire indique que le montant global s'élève à 500 000 € TTC.

### **2. Budget Principal 2019**

Jean SIRVIN souhaite savoir dans quelle rubrique du BP est porté le montant de la prestation de la scientifique Anne PERRIN qui est intervenue lors de la réunion publique consacrée à l'implantation de l'antenne relais des Pensions.

### **3. Journées sans pesticide des 23 et 24 Mars 2019**

Jean SIRVIN souhaite savoir qui en était l'organisateur. S'agit-il de l'association AGIR, selon l'article de Midi Libre ou s'agit-il de la Commune de Saint Christol en partenariat avec l'association, selon un flyer qui a été distribué ?

Il souhaite également connaître le montant du financement qui a été consacré à cet événement et être informé de l'existence ou pas d'une convention entre la commune et AGIR comme celle qui a été établie avec les Polymusicales.

Jérôme MEYNIER intervient pour communiquer les lignes budgétaires auxquelles il faut se référer pour avoir ces renseignements. Il s'agit des comptes 6288 – 6236 et 611.

Monsieur le Maire tient à préciser que cet événement a bien été organisé par la Mairie avec le soutien de l'association AGIR.

### **4. Piquets France TELECOM**

Bernard TECCO, Adjoint aux Travaux évoque la pose de piquets de couleur verte par France Télécom sur des emplacements destinés à recevoir des poteaux en composite ou fibre de bois pour le développement de la fibre.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que les propriétaires concernés devront être informés. Il faudra également veiller à ce que les poteaux ne se multiplient pas inutilement car cela serait en contradiction avec les mises en discrétion.

### **5. Conseil Municipal**

Monsieur le Maire annonce la date de la prochaine séance du Conseil Municipal : le Jeudi 13 Juin 2019 à 20H30.

### **6. Dégustation de vin de la Grappe Cévenole**

À l'issue de cette séance, Christian LASCH propose aux Conseillers une dégustation de vins qui ont été primés au Salon de l'Agriculture.

---

**La séance du Conseil Municipal est levée à 22H15**

---